

BIEN PREPARER VOTRE VALISE POUR VOTRE HOSPITALISATION

AFFAIRES PERSONNELLES :

- Laisser **vos bijoux** , même **l'alliance** , chez vous. Ainsi que **les objets de valeur** : Si impossibilité d'enlever un bijou , penser à voir le bijoutier.
- Enlever le vernis à ongles.
- Nécessaire de toilette : savon , rasoir, brosse à dents, dentifrice ...
- Linge de toilette : serviettes de bains , gants de toilette : Compter 1 serviette et 1 gant par jour.
- Chemise de nuit / pyjama ; pantoufles ; robe de chambre / peignoir.
- Il est fortement recommandé de ne pas apporter de grosses sommes d'argent.

DOSSIER MEDICAL :

- Ordonnances personnelles en cours de validité, médicaments et courriers du médecin traitant
- Radiographies , échographies , scanner ...
- Derniers bilans biologiques .
 - Si demandés par l'anesthésiste ou le chirurgien :
- Carte de groupe sanguin.
- Electrocardiogramme.
- Comptes rendus de consultations diverses : cardiologue , angiologue , pneumologue ...
- Bandes ou bas de contention , et autres matériels : attelles , béquilles ...
- Dossiers spécifiques du chirurgien.
- Formulaire de consentement du chirurgien . Datée et signée .
- Formulaire de consentement de l'anesthésiste. Datée et signée

DOSSIER ADMINISTRATIF :

- Une pièce d'identité comportant une photographie : carte d'identité ou passeport ou titre de séjour ou extrait de naissance pour les enfants , en cours de validité.
- Bulletin d'inscription ou convocation , remis par le médecin et le devis qui l'accompagne
- Carte vitale ou attestation sécurité sociale à jour ou attestation de la Caisse des Français à l'Etranger (CFE)
- Bénéficiaire de la CMU (Couverture Maladie Universelle) ou AME (Aide Médicale d'Etat): attestation à jour
- Adhérent à une mutuelle ou à une complémentaire santé : attestation de prise en charge faisant apparaître sa participation au ticket modérateur, au forfait journalier, à la chambre particulière et aux éventuels dépassements d'honoraires
- Personne de confiance : formulaire daté et signé.
- Nom et numéro de téléphone de la personne à prévenir

Mineur ou majeur protégé

- Pour l'admission d'un mineur ou d'un majeur protégé, vous devez fournir :
- Une autorisation d'opérer **signée par les 2 personnes** titulaires de l'autorité parentale ou tuteurs légaux
- Le livret de famille ou l'extrait d'acte de naissance, ou ordonnance de jugement en cas de divorce
- La carte d'identité des 2 parents

Situations particulières :

- Déclaration d'accident du travail (si votre intervention est en rapport avec votre accident du travail professionnelle)
- Déclaration de maladie professionnelle (si votre intervention est en rapport avec une maladie professionnelle)
- Si vous êtes ressortissant de l'Espace Economique Européen: votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (European Health Insurance Card – EHIC) et une garantie de paiement de votre assurance.
- Si vous êtes ressortissant d'un pays hors Espace Economique Européen ou frontalier : une garantie de paiement de votre assurance.